



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération n°2026068

Date de convocation : 21/07/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

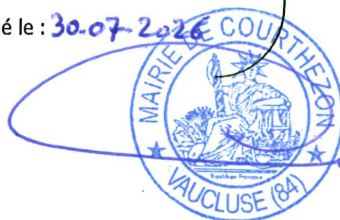
POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30.07.2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FESTIVITES / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIONS / PARTICIPATION FETE VOTIVE 2026

Certaines associations s'engagent dans la vie festive en proposant des activités au programme la fête votive du 17, 18 et 19 juillet 2026.

Aussi il est proposé à l'assemblée délibérante une subvention exceptionnelle de 350€ aux associations suivantes pour leur participation active au programme de la fête votive du 17, 18 et 19 juillet 2026 :

- AMICALE DE LA PECHE
- AUBC

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-adjoint en charge de la vie associative, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition des subventions exceptionnelles sus visées pour un montant de 350€ par association soit un total de 700€
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 de la commune (compte 65748)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET